

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 30 octobre 2019

Projet de loi

approuvant les budgets d'exploitation et d'investissement des Services industriels de Genève pour l'année 2020

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Budget d'exploitation

Le budget d'exploitation des Services industriels de Genève est approuvé
conformément aux chiffres suivants :

- | | |
|--------------------------|------------------------|
| a) total des produits : | 963 millions de francs |
| b) total des charges : | 890 millions de francs |
| c) résultat de gestion : | 73 millions de francs |

Art. 2 Budget d'investissement

Le budget d'investissement des Services industriels de Genève, s'élevant à
230 millions de francs, est approuvé.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Michèle RIGHETTI

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les Députés,

Le Conseil d'Etat vous transmet par la présente le projet de budget 2020 adopté par le Conseil d'administration des Services industriels de Genève (ci-après : SIG) et vous propose de l'approuver.

1. Commentaires généraux sur le projet de budget 2020 des SIG

Le budget 2020 des SIG s'inscrit pleinement dans le cadre de la stratégie de l'entreprise visant, d'une part, à garantir la fiabilité et l'efficacité de ses missions premières de service public en matière d'eau potable, d'électricité, de gaz, d'énergie thermique, de traitement des déchets et des eaux usées, et, d'autre part, à développer ses activités en matière de transition énergétique.

Le résultat de gestion¹ est estimé à 73 millions de francs selon le budget 2020. Il s'établit ainsi à un niveau équivalent à celui prévu dans le budget 2019 et est en légère baisse par rapport aux comptes 2018.

Les investissements, stables par rapport au budget 2019 et en hausse par rapport aux comptes 2018, se répartissent pour 41% sur les réseaux, pour 51% sur les activités contribuant à la transition énergétique et à la valorisation des déchets et pour 8% sur l'informatique et les bâtiments administratifs.

La réalisation de la station de pompage du Vengeron, pièce maîtresse du réseau GeniLac, se poursuivra en 2020. A terme, cette station devrait offrir, grâce à l'eau du lac, un potentiel de refroidissement de plus de 200 MW thermique, utilisé pour rafraîchir et chauffer les bâtiments. En parallèle du développement du réseau GeniLac, l'étude préalable pour le développement du réseau de chaleur à distance (CAD) « Rive Gauche » sera engagée en 2020.

¹ Le résultat de gestion présente le résultat économique des activités des SIG. Il ne tient pas compte des éléments comptables liés au périmètre de consolidation. Il exclut également les éléments comptables de caractère exceptionnel, n'entrant pas dans le cadre de la gestion ordinaire des activités de l'établissement et de nature non monétaire.

Le programme GEothermie 2020 continuera à se déployer, avec notamment une campagne majeure d'acquisition de données sismiques en 3D pour cartographier dans le détail tous les secteurs à forte densité de demande thermique, le deuxième forage exploratoire à Lully et les intégrations concrètes de la géothermie sur nappe dans des projets thermiques (notamment à Versoix).

Le programme éco21 électricité, dont l'objectif est d'atteindre 225 GWh d'économies d'électricité annuelles à fin 2020, soit l'équivalent de la consommation d'environ 75 000 ménages, se poursuivra. En collaboration avec le canton, les communes et les acteurs du secteur, un programme éco21 déchets sera lancé avec pour objectifs de contribuer à la diminution des déchets à la source et à l'amélioration du tri et du recyclage des déchets.

2. Budget 2020 - Données essentielles

Millions de francs	Réel 2018	Budget 2019	Budget 2020
PRODUITS	943	958	963
Achats d'énergies	-238	-259	-273
Charges d'exploitation	-378	-381	-385
Redevances et autres charges	-74	-77	-71
RESULTAT D'EXPLOITATION - EBITDA	253	242	234
Amortissements	-159	-165	-153
Charges financières nettes	-11	-7	-8
RESULTAT DE GESTION	82	71	73
INVESTISSEMENTS	-161	-237	-230
DETTE NETTE	-495	-439	-412
EBITDA / Produits (%)	27%	25%	24%
Effectifs (ETP) fin de période	1'564	1'582	1'614
Ratio dette nette / EBITDA (multiple)	2.0	1.8	1.8
Dividende propriétaires	-	-15	-

Préambule

Le budget 2020 des SIG tient compte de différents effets liés aux normes IFRS exposés en page 6 dudit budget ci-annexé. A des fins de comparaison,

les données du réel 2018 et du budget 2019 ont également été ajustées des effets précités.

Produits et achats d'énergies

La structure des produits demeure relativement stable par rapport aux années précédentes, avec environ 52% des revenus provenant des réseaux et 46% du secteur des énergies.

En valeur absolue, le budget 2020 marque une légère tendance à la hausse en raison d'une croissance attendue sur le secteur de la thermique (+7%), mais également d'une répercussion, sur les revenus du secteur énergies, de la hausse prévue des coûts d'approvisionnement (+14 millions de francs par rapport au budget 2019). Cette tendance devra toutefois être confirmée, les marchés des énergies restant très volatils.

En ce qui concerne le secteur régulé de l'électricité, les SIG ont annoncé une baisse de leurs tarifs, hors supplément fédéral pour le développement des énergies renouvelables, d'environ 3% en moyenne pour l'année 2020. Ils répercutent ainsi sur leurs clients la baisse des coûts de l'acheminement de l'énergie, des taxes et des coûts d'approvisionnement.

Charges d'exploitation

Le projet « leviers de performance », lancé fin 2015, devrait permettre de réaliser en 2020 des économies complémentaires de 5 millions de francs. La cible de 30 millions de francs, fixée pour 2020, serait ainsi atteinte.

Ces économies devraient permettre de limiter à 1% la croissance des charges résultant notamment d'une augmentation des effectifs sur les secteurs en développement (en particulier transition énergétique et numérique).

Redevances et autres charges

Les principales contributions en faveur du canton et des communes, inscrites dans le budget 2020, sont les suivantes :

34 MCHF	Redevance pour l'utilisation du domaine public (25% Canton / 75% Communes – Art. 32 LSIG)
7 MCHF	Redevances hydrauliques (100% Canton)
5 MCHF	Fonds énergie des collectivités publiques (100% Canton)
7 MCHF	Redevance pour la gestion des eaux (100% Canton)
5 MCHF	Redevances réglementaires en matière de droit d'eau (100% Canton)
5 MCHF	Intérêts sur le capital de dotation

Amortissements, charges et produits financiers

La baisse des amortissements par rapport au budget 2019 résulte de la revue de la durée d'utilité des certains actifs ainsi que de la diminution prévue des mises au rebut.

Charges et produits financiers

La variation favorable des charges financières nettes de 3 millions de francs par rapport au réel 2018 est principalement liée au remboursement total de la dette d'assainissement de la caisse de prévoyance interne (CPI) SIG en 2019 et, donc, des charges d'intérêts afférentes.

Investissements

Le budget d'investissement des SIG s'élève à 230 millions de francs.

Les investissements prévus par les SIG comprennent notamment :

- 94 millions de francs pour les réseaux et ouvrages (électricité, gaz, eau potable, eaux usées, télécom);
- 28 millions de francs pour la poursuite du projet Cheneviers IV ;
- 70 millions de francs pour le développement de l'activité thermique ;
- 15 millions de francs pour la production hydraulique et photovoltaïque d'électricité.

3. Conclusion

Avec un résultat de gestion budgété à 73 millions de francs, un endettement en diminution (hors effets liés à la norme IFRS 16) et une solide capacité d'autofinancement, le budget 2020 des SIG montre une situation financière saine.

Tout en continuant à garantir des prestations de qualité en faveur de la population genevoise dans l'accomplissement des missions premières de service public qui lui sont confiées par la législation cantonale, cette solidité financière permettra à l'entreprise de renforcer ses actions en faveur de la transition écologique du canton.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames les députées, Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexe :

Budget 2020 tel qu'approuvé par le Conseil d'administration des SIG lors de sa séance du 27 juin 2019.

Budget 2020

Services Industriels de Genève

Version du budget validée par le
Conseil d'administration le 27 juin 2019

Document confidentiel



Introduction de M. Christian Brunier, Directeur général

« L'industrie financière doit s'engager à prévenir la menace d'une prochaine crise écologique et sociale. »
Manifeste en faveur d'une meilleure prise en compte des risques environnementaux et sociaux par l'industrie financière

Des projets innovants pour l'avenir d'une Genève durable et connectée

En 2020, l'atteinte des objectifs fixés par la République et canton de Genève, et les autres propriétaires de l'entreprise, en matière de transition énergétique, demeurera au cœur du développement des activités de SIG. Ces objectifs sont ambitieux. Ils visent notamment une baisse de 40% de la consommation thermique fossile d'ici 2023, une réduction de 60% des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030, la neutralité carbone des activités de SIG d'ici 2030, une part d'énergie non fossile de 80% dans les réseaux thermiques d'ici 2035, et, enfin, une société à 2'000 Watt et neutre en carbone en 2050. Bien qu'étant classée en tête des distributeurs d'électricité en Suisse par l'Office fédéral de l'énergie, en matière de transition énergétique, l'entreprise est véritablement dans une accélération de ses actions pour répondre à l'urgence climatique. Ce véritable tournant énergétique, qui est attendu, passe notamment par la contribution de SIG au développement de réseaux thermiques structurants et de quartiers intelligents, avec comme objectif une gestion plus efficiente des énergies. L'entreprise a donc décidé d'accélérer ses projets appelés à contribuer à l'avenir d'un canton durable et connecté ; elle multiplie les projets thermiques, de géothermie, solaires et commence également à poser les premiers jalons dans les domaines de la mobilité douce, ou encore de l'éclairage et des compteurs intelligents.

Le budget 2020 et le plan d'affaires 2020-2024 de l'entreprise reflètent ces ambitions, avec des investissements conséquents pour le développement des réseaux de thermique renouvelable. SIG poursuivra ainsi le déploiement de GeniLac, le plus grand réseau thermique écologique bâti à Genève qui fonctionne avec l'eau du lac Léman et de l'électricité 100% renouvelable. Ce réseau de conduites souterraines sera alimenté par une nouvelle station de pompage au Vengeron, en cours de construction. Le plan d'affaires prévoit également la poursuite du programme de géothermie, principale ressource renouvelable du canton ; GEothermie 2020, lancé en 2015, copiloté par le canton et principalement financé par SIG, doit notamment permettre d'accroître la connaissance du sous-sol. Par ailleurs, SIG continuera de participer aux efforts cantonaux de réduction de la consommation d'électricité, notamment grâce à son programme éco21 mais elle déploiera aussi une nouvelle orientation du programme sur la gestion des déchets. Enfin l'entreprise prévoit l'accélération du déploiement de la production solaire.

Le total des investissements inscrits dans le budget 2020 se monte à 230 MCHF. Ces investissements qui contribuent aussi à la dynamique économique du canton et l'emploi de proximité, doivent permettre non seulement d'assumer les développements précités, mais également de garantir la fiabilité et la fourniture efficiente des missions de base de SIG : distribution de l'électricité, du gaz (énergie de transition) et de l'eau potable, ainsi que traitement des eaux usées et valorisation énergétique des déchets, avec comme projet majeur, la construction de la nouvelle usine d'incinération Cheneviers IV, dont la mise en service est prévue au début de l'année 2024.

Une croissance maîtrisée

Pour faire face à ces ambitions et l'accroissement de son périmètre d'actions, SIG a prévu, dans son budget 2020, le renforcement des équipes, principalement dans le domaine de la thermique. Consciente toutefois que les ressources tant humaines que financières ne sont pas illimitées et souhaitant continuer d'offrir un gage de gestion saine, l'entreprise présente un Budget 2020 équilibré avec une légère augmentation des charges (+1% vs Budget 2019). Cette maîtrise globale des charges devrait notamment être permise par l'optimisation des processus, dans le cadre du programme « Leviers de performance » ; celui-ci, mené sans consultant externe et sans coupes linéaires, devrait produire son plein effet fin 2020, avec une baisse durable, et auditée, des charges d'exploitation de 30 MCHF.

La capacité d'autofinancement prévue pour 2020 restera elle aussi solide, permettant à l'entreprise, malgré un programme d'investissements plus conséquent que dans le passé, de contenir l'endettement à un niveau légèrement supérieur à 400 MCHF, soit un niveau historiquement bas.

C'est cette solidité financière qui permet aujourd'hui à l'entreprise de développer des projets innovants, faisant preuve d'exemplarité dans sa contribution à la transition énergétique du canton. C'est une mise en pratique d'une finance durable.

Les nombreux défis qui attendent l'entreprise, ne sauraient être relevés sans les liens étroits qui existent avec toutes ses parties prenantes. C'est la raison pour laquelle l'entreprise s'attache chaque jour à préserver son lien avec les Genevoises et les Genevois et mettra en œuvre, en 2020, une seconde version de la Convention d'objectifs afin de renforcer la relation de confiance qu'elle entretient avec ses propriétaires.

Contexte politico-législatif

Au niveau fédéral

Selon la Stratégie énergétique 2050, entrée en vigueur début 2018, les gestionnaires de réseau de distribution d'électricité ont l'obligation de déployer 80% des compteurs intelligents d'ici 2027.

Le 1^{er} juin 2019, la Stratégie réseaux électriques, adoptée par le Parlement le 15 décembre 2017, est entrée en vigueur. Cette stratégie a pour objectif d'améliorer les processus de planification et d'approbation des réseaux, et d'optimiser les procédures. Dès 2020, les coûts relatifs à la construction, par les gestionnaires de réseaux de distribution, d'installations électriques souterraines excédant des facteurs de surcôté fixés par la Confédération, ne pourront être considérés comme imputables dans la fixation de la rémunération pour l'utilisation du réseau de distribution.

Le 17 octobre 2018, le Conseil fédéral a lancé en consultation un projet de révision de la loi sur l'approvisionnement en électricité prévoyant notamment la libéralisation complète du marché de l'électricité et une libéralisation partielle des systèmes de mesure. Le Conseil fédéral devrait se déterminer d'ici fin 2019 sur la suite qui en sera donnée.

Le supplément fédéral sur les coûts de transport de l'électricité, pour promouvoir notamment les énergies renouvelables, fixé à 2.3 ct/kWh à partir du 1^{er} janvier 2018, ne changera pas en 2020 et ne devrait pas changer jusqu'en 2023.

La rémunération exigible des capitaux engagés dans l'exploitation des réseaux électriques (WACC) a été fixée par la Confédération à 3.83% pour 2020, comme depuis 2017. Le cadre réglementaire sur le WACC applicable aux réseaux de gaz reste incertain, du fait de l'ouverture d'enquêtes par le Surveillant des prix à l'encontre de certaines sociétés locales de distribution de gaz naturel.

L'OFEN, en collaboration avec les associations de branche concernées, a initié depuis 2015 des travaux visant l'introduction d'une nouvelle loi sur l'approvisionnement en gaz, dont une procédure de consultation pourrait être lancée par le Conseil fédéral dans le cadre de la nouvelle législature parlementaire après 2019. Le marché du gaz est en ouverture partielle depuis octobre 2012, sur la base d'une convention d'accès entre la branche gazière et les consommateurs industriels, certains de ces derniers revendiquant néanmoins aujourd'hui des conditions d'accès plus souples.

La taxe sur le CO₂, qui a augmenté le 1^{er} janvier 2018 à 96 francs par tonne de CO₂ (84 auparavant), ne changera pas d'ici la révision complète de la loi sur le CO₂, pour la période 2021 à 2030. Cette révision vise notamment une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 50% par rapport à 1990 d'ici à 2030, un montant de la taxe CO₂ fixé entre 96 et 210 francs et 450 MCHF par an pour le financement de mesures de réduction des émissions de CO₂ des bâtiments jusqu'à fin 2025. La révision complète de la loi sur le CO₂ a été rejetée par le Conseil national le 11 décembre 2018, mais le Conseil des Etats devrait décider d'entrer en matière le 23 septembre 2019.

Le 22 mars 2019, le Parlement a adopté un Arrêté fédéral portant approbation et mise en œuvre de l'accord conclu entre la Suisse et l'Union européenne sur le couplage de leurs systèmes d'échange de quotas d'émission. Le couplage des systèmes suisse et européen permettra aux entreprises suisses d'accéder à un marché plus grand et de bénéficier des mêmes conditions de concurrence que les entreprises européennes.

Compte tenu de la nécessité de réviser, après 2019, la réglementation de la redevance hydraulique, le Parlement a modifié, le 22 mars 2019, la loi sur l'utilisation des forces hydrauliques, maintenant le taux maximal actuel de 110 CHF/kW jusqu'à fin 2024. En temps utile, le Conseil fédéral soumettra au Parlement un projet d'acte fixant le taux maximal de la redevance hydraulique applicable à partir du 1^{er} janvier 2025.

Le 22 mars 2019, le Parlement a adopté la révision partielle de la loi sur les télécommunications. Les deux chambres ont refusé la proposition initiale du Conseil fédéral d'introduire une certaine régulation concernant le réseau FTTH.

Au niveau cantonal

En lien avec la Conception générale de l'énergie 2013, un Plan directeur de l'énergie, incluant un Plan directeur des énergies de réseaux, est toujours en cours d'élaboration et devrait être adopté par le Conseil d'Etat fin 2019 ou courant 2020.

Un projet de loi et de règlement sur la gestion des déchets ainsi qu'une nouvelle politique de gestion des déchets du canton de Genève ont été mis en consultation auprès des acteurs concernés fin 2019 par le Département du territoire.

La loi sur les ressources du sous-sol, concernant notamment la géothermie, est entrée en vigueur le 3 juin 2017. Un règlement d'application est en cours d'élaboration.

Du fait de l'adoption par le Parlement, le 21 juin 2019, de la nouvelle loi fédérale sur les marchés publics, les travaux relatifs à une révision de l'Accord intercantonal sur les marchés publics ont été relancés, une large consultation à ce sujet ayant déjà eu lieu en 2014-2015.

Evolution des marchés de l'énergie

Marché de l'électricité

Les prix de l'électricité ont continué leur progression en 2018 pour atteindre leurs maximums en octobre 2018, à un peu plus de 71 CHF/MWh, puis se sont légèrement repliés en fin d'année 2018. Depuis le début de l'année 2019, le prix pour une livraison en Suisse « Base 2020 » est resté stable en moyenne à 60 CHF/MWh.

L'explication de cette stabilisation du prix du marché de l'électricité est le résultat de deux mouvements opposés : d'un côté, une diminution constante du prix du gaz et du charbon, et, de l'autre une augmentation continue du prix des certificats d'émission de CO₂. Ainsi, entre janvier et juillet 2019, la tonne de charbon livré en Europe a cédé plus de 14% de sa valeur, alors que les certificats de CO₂ enregistraient un gain d'environ 15% sur la même période.

Marché du gaz

Entre 2018 et 2019 le prix du gaz a été très volatil. La tendance haussière de 2018 a été suivie par une évolution à la baisse début 2019. Cette tendance baissière s'est interrompue en avril 2019, laissant place à une nouvelle hausse qui a ramené le prix du « Base 2020 » en Allemagne à environ 21 €/MWh lors de la réalisation du budget.

La forte volatilité constatée sur le marché depuis plusieurs années est notamment causée par une production européenne en diminution (c'est notamment le cas de la production dans le champ géant de Gröningen mais également du gaz de provenance norvégienne), une infrastructure de gazoducs vieillissante, l'arrivée sur le continent de plusieurs bateaux méthaniers avec du gaz liquide bon marché et enfin des facteurs géopolitiques très impactants.

Budget 2020

Principales hypothèses

Réseaux

- Diminution de la consommation d'électricité d'environ 0.5 %.
- Stabilité de la rémunération exigible des capitaux engagés dans l'exploitation des réseaux électriques (WACC), fixée par la Confédération, à 3.83%.
- Baisse tarifaire moyenne de 3% de l'utilisation du réseau électrique au 1^{er} janvier 2020 en raison de la baisse des coûts (tant au niveau du réseau SIG que du transport très haute tension).
- Abaissement du taux des PCP-Electricité (Prestations Collectivités Publiques) au 1^{er} janvier 2020, de 14.2% à 13.2%.
- Stabilité des volumes de gaz distribués par rapport au budget 2019.
- Stabilité tarifaire gaz en 2020 après une hausse en octobre 2018 de 0.05 ct/kWh (+3.0%).
- Maintien de l'hypothèse de la baisse de consommation d'eau de 0.5% /an.
- Prévisions d'investissements similaires au niveau engagé en 2018 (soit environ 90 MCHF) afin de :
 - Garantir la fiabilité des prestations,
 - Prendre en compte le renforcement de la production de biogaz et le début du développement dans les domaines de la mobilité (bornes, hydrogène notamment).

Energies

- Application, au 1^{er} janvier 2020, de la directive EICom pour la fourniture d'énergie électrique avec approvisionnement de base, soit un forfait de 75 CHF (95 CHF en 2019) par installation pour les coûts de gestion et le bénéfice approprié.
- Baisse tarifaire moyenne de 5% de l'énergie électrique au 1^{er} janvier 2020.
- Revue à la hausse des coûts d'approvisionnement d'électricité, reflétant la tendance haussière des prix du marché de ces trois dernières années.
- Maintien des parts de marché dans le secteur gaz.
- Hausse du tarif moyen gaz d'environ 5% courant 2020, afin de répercuter la tendance haussière des coûts d'approvisionnement du gaz constatée au 1^{er} trimestre 2019.
- Croissance des volumes de thermique (chaud/froid) pour atteindre 524 GWh en 2020, (+20% par rapport au réel 2018 et + 5% par rapport au budget 2019) avec une augmentation, en parallèle, des investissements prévus dans ce domaine.
- Poursuite des forages géothermiques de faibles et moyennes profondeurs. Dépenses comptabilisées en charges d'exploitation (vs en investissements et amortissements jusqu'à présent) car considérées comme des coûts de la recherche et développement.
- Installation de 4 MWc (puissance installée) complémentaires de solaire.
- Poursuite de la construction de l'usine des Cheneviers IV.

Autres

- Taux d'inflation de 0.7% sur les charges d'exploitation.
- Adaptation des salaires de 0.8%.

Chiffres-clés

(MCHF)	Réel 2018	Budget 2019	Budget 2020
PRODUITS	943	958	963
Achats d'énergies	-238	-259	-273
Charges d'exploitation	-378	-381	-385
Redevances et autres charges	-74	-77	-71
RESULTAT D'EXPLOITATION - EBITDA	253	242	234
Amortissements	-159	-165	-153
Charges financières nettes	-11	-7	-8
RESULTAT DE GESTION	82	71	73
INVESTISSEMENTS	-161	-237	-230
DETTE NETTE	-495	-439(**)	-412

(*)

EBITDA / Produits (%)	27%	25%	24%
Effectifs (ETP) fin de période	1'564	1'582	1'614
Ratio dette nette / EBITDA (multiple)	2.0	1.8	1.8
Dividende propriétaires	-	-15	-

(*) : Y compris dette nette des filiales et dette de recapitalisation de la CPI SIG

(**) : Ajustement (vs budget 2019) sur la base du réel 2018 et des écarts anticipés sur les flux de trésorerie pour 2019

Préambule

Le budget de SIG reflète les comptes de gestion de l'entreprise, qui présentent les résultats économiques des activités de SIG, sans les effets de la consolidation des sociétés du groupe et sans la prise en compte d'éléments exceptionnels n'entrant pas dans la gestion ordinaire des activités.

En règle générale, le budget de l'entreprise ne tient pas compte de l'application des normes IFRS. Ainsi, il n'inclut pas les corrections de valeurs d'actifs, ou encore les variations actuarielles relatives aux engagements de retraite qui sont difficilement prévisibles. Toutefois, lorsque les normes n'affectent que la présentation du compte de résultat ou des investissements, l'entreprise peut être amenée à considérer ces normes dans le budget en vue de faciliter la comparaison de ce dernier puis des comptes de gestion avec les comptes consolidés de l'entreprise.

Ainsi, le budget 2020 tient compte (i) du reclassement des dépenses de géothermie en charges d'exploitation (versus présentation en investissements amortis sur une année jusqu'à présent) en vertu de leur qualification en charges de Recherche et Développement (en cohérence avec l'application de la norme IFRS 6 dans les comptes consolidés de SIG), (ii) de l'exclusion des impacts des taxes CO2 et NER du compte de résultat (en cohérence avec IFRS 15) et (iii) du reclassement des charges afférentes aux contrats de location longue durée en amortissements et charges financières versus charges d'exploitation jusqu'à présent (cohérence avec IFRS 16). A des fins de comparaison, les données du réel 2018 et du budget 2019 ont été également ajustées des effets de ces normes.

Il convient enfin de noter que la dette nette (composée des dettes financières nettes de SIG et de ses filiales) à fin 2019, servant de base de départ pour la prévision du budget 2020, a été revue à la baisse, à hauteur de 75 MCHF, par rapport au budget 2019 (budget 2019 : 514 MCHF / réestimé 2019 : 439 MCHF), en raison d'écarts favorables sur les flux de trésorerie, tant à fin 2018 (versus estimé 2018 utilisé pour le budget 2019) qu'à fin avril 2019 (versus budget 2019).

Synthèse

Le résultat d'exploitation (EBITDA) prévu en 2020 devrait s'établir à 234 MCHF, en baisse de 8 MCHF par rapport au budget 2019 (soit -3.5%) et de 19 MCHF par rapport au réel 2018 (soit -7.4%). Ces baisses devraient être principalement attribuables i) à une diminution de la marge brute attendue sur les secteurs énergies électricité, valorisation des déchets et gaz (en comparaison avec le réel 2018), compensée en partie par la croissance de l'activité thermique, et (ii) par la hausse des charges d'exploitation, en lien avec les recrutements nécessaires au développement des nouvelles activités.

Compte tenu du niveau d'investissements prévu (230 MCHF), qui demeure, pour le prochain budget, inférieur à la capacité d'autofinancement de l'entreprise, l'endettement net à fin 2020 devrait continuer à diminuer pour atteindre 412 MCHF. Ainsi, le ratio "dette nette / EBITDA" (qui mesure le nombre d'années nécessaires à l'entreprise pour rembourser sa dette) du budget 2020 devrait s'établir à un niveau de 1.8, soit un niveau performant.

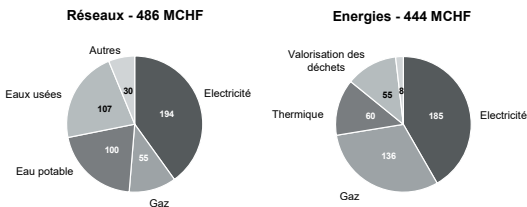
Produits

Le budget 2020 prévoit une stabilité des produits par rapport au budget 2019 et une légère hausse (+20 MCHF soit 1.7%) par rapport au réel 2018.

Dans le secteur Réseaux, les produits devraient baisser d'environ 6 MCHF (soit -1.2%) par rapport au budget 2019 et de 9 MCHF (soit -1.9%) par rapport au réel 2018. Cette baisse concerne principalement la distribution d'électricité, dont les produits sont appelés à diminuer en miroir de la baisse des tarifs de Swissgrid (transport très haute tension) et des charges opérationnelles.

Les produits du secteur Energies devraient quant à eux augmenter de 12 MCHF (soit +2.8%) par rapport au budget 2019 et 32 MCHF (soit +7.7%) par rapport au réel 2018. Les hausses sont principalement prévues sur l'électricité (hors approvisionnement de base) et le gaz en raison de la tendance haussière des coûts d'approvisionnement pour ces deux énergies. La croissance de l'activité Thermique devrait également permettre une hausse des produits (+4 MCHF vs budget 2019 et +12 MCHF vs réel 2018).

Produits budget 2020 par secteur



Achats d'énergies

Le budget 2020 prévoit une hausse des achats d'énergies de 14 MCHF (+6%) par rapport au budget 2019. Cette augmentation provient essentiellement du secteur de l'électricité (tendance haussière des prix du marché de ces dernières années).

La hausse est plus marquée si l'on compare le budget 2020 avec le réel 2018 (+35 MCHF soit +15%), reflétant la tendance haussière constatée début 2019 sur les marchés, mais également l'effet favorable exceptionnel de 16 MCHF comptabilisé en 2018, lié à la résiliation d'un contrat d'approvisionnement avec une rétrocession financière. Ces écarts sur les coûts d'approvisionnement en énergies sont partiellement compensés par une baisse des coûts du transport très haute tension (Swissgrid) en 2019 et 2020.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation sont prévues en légère hausse en 2020 par rapport au budget 2019 (+4 MCHF soit +1.1%), et devraient s'établir à 385 MCHF.

Les économies générées par le programme "Leviers de performance", lancé mi-2015, devraient atteindre, à fin 2020, l'objectif de réduction des charges d'exploitation de 30 MCHF (soit -8% par rapport au budget 2015, à périmètre constant, sans coupe linéaire et sans licenciement). Le montant de l'économie annuelle inscrite au budget 2020 s'élève à 5 MCHF.

Ces économies seront compensées par des charges résultant de changements dans le périmètre d'actions de SIG en lien, principalement, avec le développement des activités dans le domaine de la transition énergétique (augmentation d'effectifs) ainsi qu'en raison des mécanismes salariaux.

Redevances et autres charges

Il est prévu que les redevances et autres charges s'élèvent à 71 MCHF en 2020, soit environ -6 MCHF par rapport au budget 2019. Cette diminution est due notamment à la baisse de la redevance pour la gestion des eaux et à celle pour l'utilisation du domaine public (baisse de l'assiette de calcul suite à l'adaptation tarifaire au 1^{er} janvier 2020 de l'utilisation du réseau électrique). La redevance pour l'utilisation du domaine public inscrite dans le budget 2020, s'élève à 34 MCHF.

Amortissements et charges financières nettes

La baisse des amortissements, constatée dans le budget 2020 par rapport au budget 2019, résulte de la revue des durées d'utilité de certains actifs (en particulier « telecom » et informatique) ainsi que la diminution prévue des mises au rebut.

La variation favorable des charges financières nettes, de 3 MCHF par rapport au réel 2018, est liée à la poursuite des efforts de désendettement engagés depuis 2015 ; ainsi, fin 2019, l'entreprise aura remboursé l'intégralité de la dette d'assainissement de la CPI SIG, faisant de facto baisser la charge d'intérêts en 2020.

Investissements

Le budget 2020 d'investissements s'élève à 230 MCHF.

La répartition de ces investissements est la suivante :

- 41% pour le renouvellement des réseaux et ouvrages ;
- 51% pour les énergies (et plus particulièrement 30% pour la thermique) ;
- 8% pour l'informatique et les bâtiments administratifs.

Le total des investissements prévus en 2020 est légèrement inférieur à celui inscrit dans le budget 2019 (-7 MCHF), avec notamment une baisse de 20 MCHF pour les Réseaux et une hausse de 10 MCHF sur le secteur Energies.

La diminution sur la partie Réseaux provient essentiellement :

- Des reports, compte tenu de contraintes techniques, d'investissements concernant les eaux usées (notamment stations d'épuration de Villette et d'Aire).
- De la fin de la rénovation d'ouvrages de la distribution d'électricité (poste de transformation 130/18 kV du Stand et liaisons 130 kV sur le tracé du CEVA).
- De la décroissance des investissements « telecom » avec la fin du déploiement du réseau FTTH.

C'est dans le secteur des Energies que sont attendues les augmentations les plus significatives avec notamment :

- Le développement de la thermique avec la poursuite des nouveaux projets de chauffage à distance de quartiers, la réalisation de la STAP du Vengeron ainsi que celle de l'ASR (l'Axe Stratégique Réseaux),
- Le développement du photovoltaïque sur le canton avec comme objectif l'installation de 4 MWc de puissance complémentaire en 2020,
- La poursuite de la construction de Cheneviers IV avec notamment la réalisation de travaux de génie civil, l'installation d'équipements techniques (cycle de vapeur et turbine) et la fin des études de détail sur le lot fours-chaudières.

Les investissements sont synthétisés ci-après par secteur et activité :

(MCHF)	Réel 2018	Budget 2019	Budget 2020
Réseaux	89	114	94
Eau potable	22	19	19
Eaux usées	9	25	13
Electricité	38	49	41
Gaz	11	12	16
Telecom	8	9	5
Energies	58	108	118
Thermique	31	60	70
Photovoltaïque / éolien	4	7	11
Hydraulique	2	4	4
Valorisation des déchets	20	33	32
Divers Energies	0	5	1
Autres opérationnels	14	14	18
Total investissements	161	237	230